

MAISON DE LA CITOYENNETÉ

HORAIRES D'OUVERTURE

lundi, mardi et vendredi :

9h-12h / 13h30-18h

jeudi : 9h-12h / 13h30-19h30

fermé tous les mercredis

CONTACT

22, avenue Gabriel-Péri / Tél. : 01 79 87 64 11

maisoncitoyennete@mairie-bezons.fr

Missions

La maison de la citoyenneté est un équipement municipal. Elle accueille des permanences **gratuites et confidentielles** qui permettent à chaque Bezonnais de mieux exercer ses droits et connaître ses devoirs. Elle est également un lieu d'accueil, d'écoute et d'orientation pour les personnes qui rencontrent des problèmes de tranquillité publique.

N'hésitez pas à contacter la maison de la citoyenneté pour connaître les structures et les professionnels qui peuvent répondre à vos questions d'ordre juridique ou faciliter votre accès au droit et à la médiation.



Mission prévention **sur rendez-vous**



Ce service municipal est destiné à faciliter la collaboration entre les partenaires de la ville et l'action des services municipaux sur les questions de prévention et de sécurité. Il est votre interlocuteur pour la prise en compte de vos besoins de prévention et de tranquillité publique.

Écrivain public

sur rendez-vous



Cette permanence vous aide dans la rédaction de vos courriers d'ordre privé ou des documents destinés à l'administration.

Droit des locataires **et propriétaires**

sur rendez-vous



L'Agence Départementale d'Information sur le Logement (ADIL) vous informe et répond à toutes vos questions juridiques relatives aux droits et devoirs des locataires et des propriétaires.

Accès au droit et aide aux victimes **sur rendez-vous**



Un juriste du Centre d'information départemental pour le droit et l'aide aux victimes vous informe sur vos droits (famille, consommation, etc) et renseigne toutes les victimes sur les procédures et les voies de recours.

Demande d'aide juridictionnelle

Sans rendez-vous, les dossiers vous sont remis et vous pouvez être aidé pour les compléter.

